



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°34

OBJET :

ABREST

ZAE DE LA TOUR

CESSION DE TERRAIN  
A LA SCI VREL'S

REVERSEMENT A LA  
COMMUNE D'ABREST  
DU PRIX DU FONCIER  
DANS LE CADRE DU  
PAIEMENT DIFFERE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 22 juin 2022

Publiée ou notifiée  
le : 22 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Marilyn MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique, plus particulièrement de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

**Vu** la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 approuvant notamment d'une part, la liste des zones d'activités devant être transférées à la communauté d'agglomération et d'autre part, les modalités financières et patrimoniales desdits transferts,

**Vu** la délibération du Bureau communautaire en date du 6 juin 2019, actant l'acquisition par Vichy Communauté, auprès de l'EPF Smaf Auvergne, des parcelles cadastrées ZH 454, 457, 458, 461, 462, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528 et 529 d'une superficie totale de 12 030 m<sup>2</sup>, situées respectivement chemin de la Caillaude et « Les Sables » à Abrest (La Tour), et ce au prix T.T.C. de 55 592,34 € (prix de cession à hauteur de 47 564,41 € H.T. auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 2 560,92 €, une TVA sur prix total de 4 591,96 € et une TVA sur marge de 875,05 €),

**Vu** la délibération n° 28 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019 actant la cession, au profit de la SCI AC IMMO des parcelles cadastrées ZH 406, 454, 457, 458, 461, 462, 500, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 590 et 591 situées chemin de la Caillaude et « Les Sables » à Abrest (La Tour),

**Vu** l'acquisition par la Communauté d'Agglomération, le 26 février 2021, de plusieurs parcelles appartenant à la commune d'Abrest et notamment les parcelles ZH 406, 590 et 591 situées rue de l'industrie à Abrest dans la zone d'activités économiques de La Tour, au prix net de 3,70€ du m<sup>2</sup>, selon le principe du paiement différé,

**Vu** l'avis rectificatif du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme rendu le 2 mai 2022, suite à une erreur matérielle, pour les parcelles ZH 406, 454, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 589, 590 et 591 d'une superficie globale de 13 065 m<sup>2</sup>, estimant leur valeur totale à 90 000 €, soit au prix de 6,89 €/m<sup>2</sup>, avec une marge de négociation de +/- 15%,

**Considérant** que dans le cadre de la compétence communautaire susvisée et conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 susmentionnée, les terrains communaux cadastrés ZH 459, 460, 463 et 589 d'une superficie totale de 374 m<sup>2</sup>, doivent être transférés en pleine propriété par la commune d'Abrest à Vichy Communauté,

**Considérant** l'abandon du projet de la SCI AC IMMO, et qu'il y a donc lieu d'annuler la délibération n° 28 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 susvisée,

**Considérant** l'intérêt manifesté par la SCI VREL'S, représentée par M. Maxime Vrel, de pouvoir acquérir une emprise de terrain d'environ 13 000 m<sup>2</sup> sur cette zone d'activités, afin de pouvoir y construire un bâtiment à usage de stockage artisanal, et ce au prix de 7€ HT/m<sup>2</sup>,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de Vichy Communauté de répondre favorablement à de telles demandes d'implantation et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire,

**Considérant** que Vichy Communauté, comme il a été précisé ci-dessus, va se rendre propriétaire d'une part, des parcelles ZH 454, 457, 458, 461, 462, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528 et 529 auprès de l'EPF Smaf Auvergne et d'autre part, des parcelles ZH 459, 460, 463 et 589 auprès de la commune d'Abrest,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'annuler la délibération n° 28 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019.
- d'accepter la cession, au profit de la SCI VREL'S représentée par Monsieur Maxime Vrel ou toute personne qu'elle se substituerait, des parcelles ZH 406 (560 m<sup>2</sup>), 454 (1033 m<sup>2</sup>), 457 (1822 m<sup>2</sup>), 458 (2525 m<sup>2</sup>), 459 (172 m<sup>2</sup>), 460 (84 m<sup>2</sup>), 461 (1310 m<sup>2</sup>), 462 (1627 m<sup>2</sup>), 463 (61 m<sup>2</sup>), 520 (244 m<sup>2</sup>), 521 (296 m<sup>2</sup>), 522 (549 m<sup>2</sup>), 523 (447 m<sup>2</sup>), 524 (632 m<sup>2</sup>), 525 (762 m<sup>2</sup>), 526 (351 m<sup>2</sup>), 527 (304 m<sup>2</sup>), 528 73 m<sup>2</sup>), 529 (55 m<sup>2</sup>), 589 (57 m<sup>2</sup>), 590 (39 m<sup>2</sup>) et 591 (62 m<sup>2</sup>), situées dans la zone de la Tour à Abrest, telles que figurant au plan joint, au prix de 7 € HT/m<sup>2</sup>, soit au prix global de 91 455 € HT, sous réserve que Vichy Communauté devienne propriétaire des parcelles ZH 454, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529 et 589,
- de reverser, une fois la vente conclue, la somme due à la commune d'Abrest, pour l'acquisition des parcelles ZH 406, 459, 460, 463, 589, 590 et 591 s'élevant à 3,70€ du m<sup>2</sup>, soit un montant global de 3829,50 €,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget « zones d'activités » de Vichy Communauté pour l'année 2022,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Signé numériquement par  
**FREDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002  
433998903, CN=Certinomis - Easy  
CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : mercredi 22 juin 2022  
10:22:05



VICHYCOMMUNAUTÉ

Abrest - La Tour

Cession à VREL'S



Édité le 05/04/2022

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:1 069



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022

Objet de l'acte : - ABREST - ZAE DE LA TOUR - CESSION DE TERRAIN A LA SCI VREL'S -  
REVERSEMENT A LA COMMUNE D'ABREST DU PRIX DU FONCIER DANS  
LE CADRE DU PAIEMENT DIFFERE

.....  
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 22/06/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16JUN2022\_34

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUN2022\_34-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 34.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220616-16JUN2022\_34-DE-1-  
1\_1.pdf )